

Rapport d'activités du comité de l'ACIL

Novembre 2012-Novembre 2013

I. Membres et organisation

Élu lors de l'assemblée générale du 26 novembre 2012, le comité de l'ACIL était composé de Gabriele Bucchi, Joanne Chassot, Valentine Nicollier, Hugues Poltier, Alexei Prikhodkine, Saffia Shaukat et Olivier Thévenaz. Le comité s'est organisé comme suit : OT et GB se partagent la présidence; le secrétariat a été assuré par JC jusqu'en avril, puis de façon tournante (VN, SS, OT, GB, HP).

En cours d'année, le comité a enregistré au 31 juillet le départ de AP (fin de contrat) et SS (interruption de deux ans pour HEP Tessin, puis séjour à l'étranger) ; JC a terminé son contrat à fin avril, mais a demandé son adhésion comme doctorante, conformément aux statuts de l'ACIL, et a dès lors continué de faire partie du comité.

Avec un seul nouveau membre élu à l'AG de 2012 et plusieurs départs, l'ACIL a donc fonctionné en 2013 avec un comité réduit, qui est destiné à se réduire encore. Un renouvellement est désormais indispensable à la survie de l'association.

II. Réunions et contacts avec les autres corps et les autorités académiques

Au cours de cette année, le comité s'est réuni à huit reprises en séances ordinaires. Des membres du comité se sont en outre vu-e-s à plusieurs occasions pour des séances de travail sur des dossiers spécifiques.

Le comité a rencontré plusieurs fois le Décanat ou certains de ses membres :

- En novembre et décembre 2012, plusieurs rencontres avec le vice-doyen F. Spaltenstein (en charge de l'enseignement pour le Décanat) et le Doyen F. Rosset ont finalement abouti à l'acceptation d'un document définitif concernant les conditions de travail des assistant-e-s diplômé-e-s, sujet qui a longtemps occupé l'ACIL (voir ci-dessous III.1).
- En mars 2013, le comité a également rencontré le Décanat dans son ensemble afin de faire le point sur les dossiers et questions en cours, notamment la question du certificat de travail des AD et celle du statut des MER (voir point III.2)
- En juin et juillet 2013, OT et GB ont eu plusieurs rencontres et contacts avec le Doyen afin de résoudre une situation conflictuelle concernant l'élection d'un-e représentant-e du CI dans une commission de présentation concernant la section de philosophie (voir III.5) ; cette affaire a également donné lieu à une rencontre et à de nombreux échanges de courrier électronique avec les candidats et des membres du CI rattachés à la section de philosophie.

Le comité (SS et OT) a aussi été consulté par l'administration du Décanat (O. Bianchi, I. Pante, Y. Bubloz, P. Ponti) sur les directives pour les inscriptions aux enseignements et aux évaluations.

Le comité a invité en juin 2013 le comité d'ACIDUL à participer à l'une de ses séances afin de partager les dossiers en cours.

La coordination entre le comité et les délégué-e-s du CI au Conseil de faculté s'est faite par des membres portant les deux casquettes : SS jusqu'à l'été, GB et OT depuis le début de la nouvelle législature du CF.

III. Dossiers et activités

1. Statut et conditions de travail des assistant-e-s diplômé-e-s

Après plusieurs années de discussion sur cette question, le comité de l'ACIL et le Décanat sont finalement parvenus en décembre 2012 à l'élaboration d'un document rappelant et détaillant les principes de base du travail des AD. Ces « Recommandations du Décanat sur l'établissement et l'application du cahier des charges des assistants diplômés en Faculté des lettres » sont conçues comme une annexe au cahier des charges, dont il suit la structure. Le document vise à :

- clarifier les relations entre l'AD et le directeur ou la directrice de thèse et la section de rattachement, rappelant que l'AD ne dépend pas d'un-e professeur-e mais bien de la section
- préciser l'implication des AD dans l'enseignement, en définissant des pourcentages correspondant aux diverses formes d'enseignement, et inviter les sections à procéder à une évaluation et répartition systématique et transparente de la charge effective de travail dévolue aux AD
- identifier les autres types d'activités dans lesquelles les AD peuvent être impliqué-e-s (volet *scientifique* de l'organisation de colloques, publication d'actes, etc.) et pour lesquelles leur participation doit être reconnue, et celles qui ne font pas partie de leurs attributions (volet *logistique* de l'organisation de colloques, par ex. réservations d'hôtel ou de voyage, qui sont du ressort des secrétaires de section)
- recommander la décharge de la 4^e ou 5^e année des AD qui le demandent afin de mener à bien leur thèse : ce point avait déjà fait l'objet de recommandations dès 2010 mais le comité avait constaté qu'elles étaient peu connues des sections comme des AD et que nombre d'AD ayant demandé cette année de décharge se l'étaient vu refuser sans qu'il y ait eu de véritable effort de la part des président-e-s de section d'envisager sa mise en œuvre avec le Décanat
- rappeler la possibilité offerte aux AD de suivre la formation pédagogique offerte par le Centre de Soutien à l'Enseignement. L'ACIL n'a cependant pour l'instant pas pu obtenir de précision quant à la répartition des 150 heures de travail que prévoit cette formation ; dans la mesure où les sections bénéficient également directement des compétences pédagogiques acquises par les AD qui suivent cette formation (qui, bien qu'elle soit en partie reconnue par la HEP, est bel et bien une formation à l'enseignement *universitaire*), l'ACIL estime qu'il n'y a aucune raison que ces 150 heures soient faites entièrement sur le 50% dévolu à la recherche doctorale. Le Décanat nous a affirmé être en discussion à ce sujet avec la Direction, mais nous sommes toujours en attente de nouvelles.
- rappeler que tout AD a droit à un certificat de travail élaboré par le Décanat et le responsable d'unité, et que l'AD peut demander des compléments ou modifications s'il/elle estime que le certificat ne reflète pas le travail accompli. Ce dernier point a soulevé de nouvelles discussions avec le Décanat, l'ACIL ayant par la suite entendu plusieurs témoignages d'AD qui avaient rencontré des difficultés à obtenir ce certificat, ou un certificat reflétant leur travail de manière adéquate et détaillée.

Ce document est désormais joint à tous les nouveaux contrats. Il a été transmis et expliqué aux président-e-s de section par le Décanat lors d'une séance. Il a aussi été transmis pour information à la vice-rectrice F. Krings, en charge de la relève. Il est en outre accessible sur le site de l'ACIL : <http://www3.unil.ch/wpmu/acil/files/2012/10/Recommandations-sur-le-cahier-des-charges-des-AD.pdf>

Le comité est content d'avoir enfin pu aboutir à un document concernant les conditions de travail des AD ratifié par le Décanat, mais n'est qu'en partie satisfait de ce document. Certains points restent à préciser (formation CSE, certificat de travail). Surtout, le fait qu'il ne s'agisse toujours

que de recommandations laisse encore trop de latitude aux sections pour ne pas se conformer à ces points, dont beaucoup sont pourtant élémentaires. Le comité continue de voir l'élaboration et l'utilisation d'un cahier des charges-type *par section*, sur la base d'une vraie discussion, évaluation et répartition des différentes tâches dévolues aux AD, comme un moyen essentiel pour assurer plus de transparence et un meilleur respect du 50% réservé à la recherche doctorale. Mais la généralisation d'une telle démarche nous semble peu probable si elle n'est pas exigée d'une manière ou d'une autre par le Décanat, les sections les plus susceptibles d'y être favorables étant certainement celles au sein desquelles les conditions de travail des AD sont déjà les mieux respectées. Bien que soutenant cette idée, le Décanat ne montre toutefois pas de véritable volonté d'intervenir dans l'organisation interne des sections.

Lors de la rencontre de mars, le Décanat a proposé au comité de refaire d'ici deux ans une enquête similaire à celle menée en 2011 auprès des AD afin d'évaluer l'impact de ces recommandations sur les pratiques des sections. Le Doyen a par ailleurs informé le comité de la mise en œuvre prochaine d'un règlement sur le doctorat, à l'élaboration duquel l'ACIL sera invitée à participer. Le comité, qui a déjà souvent émis des suggestions concernant notamment la supervision des doctorant-e-s, espère que ce sera là l'occasion de les faire mieux entendre et de les voir formalisées.

Le comité n'a par ailleurs pas abandonné l'idée initiale d'une charte, indépendante du Décanat, que signeraient les doctorant-e-s, directeurs/trices de thèses et responsables d'unités acceptant de s'engager à respecter des principes plus forts pour améliorer les conditions de travail des AD.

2. Statut et fonctions des MER

Pour informer les MER de la Faculté des lettres du processus en cours sur leur statut au niveau du Conseil de l'UNIL et pour donner suite au malaise perçu récemment auprès de certains d'entre eux, l'ACIL a organisé en février 2013 une rencontre qui leur était spécifiquement destinée. Cette séance a réuni une trentaine de MER. L'ACIL y a présenté les démarches récentes de la commission législative du Conseil de l'UNIL (CU), avec Boris Vejdovsky (MER en section d'anglais, Président du CU), puis a donné la parole aux MER pour engager une discussion générale sur leur statut et leurs conditions de travail. Les points soulevés lors de cette rencontre concernaient, entre autres: la proximité de profil et de tâches entre le statut de MER1 et celui professeur, les MER ayant de plus en plus de charges administratives (telles que la présidence de section) traditionnellement réservées aux professeurs ; les conditions de promotion de MER1 au rang de PAS et la question d'une éventuelle (à l'heure actuelle, très improbable) inclusion des MER dans le corps professoral ; le nombre élevé d'heures d'enseignement, par rapport aux autres universités romandes ; le manque de visibilité du titre de MER, qui n'existe qu'en Suisse romande, et la perte de statut et de droits des MER qui partent à la retraite.

L'ACIL a ensuite relayé les préoccupations exprimées par les MER lors de sa rencontre de mars avec le Décanat, qui l'a chargée de transmettre à ses membres sa position peu conciliante.

Une synthèse de cette rencontre, des réponses apportées par la suite par le Décanat ainsi que de la position de l'ACIL sur cette question est disponible sur le site de l'ACIL : http://www3.unil.ch/wpmu/acil/files/2013/05/MER_synthese.pdf

3. Visites de sections

Le comité avait pour intention depuis un certain temps d'organiser une rencontre avec le CI de chaque section de la faculté. Ces rencontres ont plusieurs objectifs : faire un état des lieux des diverses pratiques (bonnes et moins bonnes) et du fonctionnement des sections, notamment concernant les AD et les MER ; recueillir d'éventuelles doléances et amasser des exemples et expériences concrets à relayer au Décanat ; répondre aux éventuelles questions ; mieux faire connaître le rôle et l'action de l'ACIL auprès des membres du CI et, idéalement, susciter un intérêt des membres du CI à y participer ; enfin, trouver dans chaque section une personne de contact prête à servir de relais entre la section et l'ACIL.

Le comité a commencé son programme de visites par la section de français, dont elle a rencontré le CI en mai 2013. Le comité prévoit de prochainement rendre visite au CI de la section d'histoire.

4. Participation à l'auto-évaluation de la Faculté

OT et VN, ainsi que Inna Tylkowski, ont représenté le CI dans la commission d'auto-évaluation 2008-2012 de la Faculté des lettres. Cet intense travail de réflexion sur le fonctionnement de la Faculté a été l'occasion d'insister sur les problématiques touchant le CI.

Nous avons une fois encore attiré l'attention sur les difficultés rencontrées par les AD pour achever leur thèse dans un délai raisonnable de 5-6 ans, liées à leur cahier des charges mal respecté, mal connu et mal adapté à l'évolution de leur travail effectif, ainsi qu'à leur implication dans l'enseignement, souvent excessive et/ou mal reconnue. Par ailleurs, nous avons réclamé une définition plus claire de la supervision doctorale. Le Décanat a annoncé la création d'un groupe de travail sur le doctorat (en principe pour cet automne, mais elle est encore attendue), en vue de la révision du règlement sur le doctorat, qui doit être l'occasion d'améliorer la situation. Dans cette perspective, l'ACIL a entamé une réflexion sur les mesures qui pourraient être prises pour rendre plus efficace l'encadrement des thèses et pour instaurer des conditions permettant leur achèvement plus rapide.

Pour les MER, nous avons relevé la lourdeur de la charge d'enseignement pour un profil proche de celui des professeurs, et les problèmes de visibilité et de reconnaissance de leur travail. Si le Décanat en est conscient, il ne s'est engagé qu'à demander à la Direction de trouver un moyen pour que les MER parvenant à la retraite puissent conserver leurs droits (e-mail, accès BCU) ; pour le reste, de peur de nuire à l'enseignement et à l'encadrement des étudiant-e-s, il privilégie des solutions au cas par cas en fonction des circonstances particulières (décharges-recherche pour un projet, répartition de la charge d'enseignement entre les deux semestres, organisation interne des sections). Les préoccupations des MER semblent avoir trouvé écho auprès des experts lors de leur visite fin octobre ; reste à voir si leur rapport écrit, attendu pour fin novembre, reprendra ces points et suscitera des mesures permettant de mieux aménager de façon plus générale le temps de recherche en Faculté des lettres.

5. Election des représentant-e-s du CI dans les commissions

Dans son rapport d'activités de 2011-2012, le comité se félicitait de la bonne marche de la nouvelle procédure d'élection des représentant-e-s du CI dans les commissions de présentation. Selon celle-ci, l'ACIL lance un appel à l'ensemble du CI (et non plus uniquement à la section concernée par le poste mis au concours), et organise un vote électronique en cas de candidatures

multiples. Un conflit survenu lors d'un tel appel à candidatures en juin 2013 a cependant mis en évidence un manque de précision dans ce que le comité croyait être une procédure claire et bien définie (et expliquée sur le site de l'ACIL). Suite à une contestation sur la manière de présenter les deux candidatures à la représentation du CI dans la commission de présentation au poste de professeur en philosophie générale et systématique, l'ACIL a été contrainte d'annuler un premier vote et d'en organiser un second, après de multiples et difficiles échanges avec les candidats, des membres de la section de philosophie et le Décanat. Sans entrer dans les détails, l'ACIL déplore la tournure et l'envergure qu'a prises cette affaire – qui a occupé le comité, en particulier ses co-présidents, pendant plusieurs mois – et les critiques essuyées dans ses tentatives d'entendre et de respecter les différentes parties et de suivre une procédure d'élection juste et impartiale.

Cet incident a amené le comité à repenser la procédure afin d'éviter toute contestation semblable à l'avenir. Du fait que le conflit portait sur la description des candidats, qui donnait, comme elle le fait traditionnellement, la fonction (AD, premier-e assistant-e, MA, MER) et l'unité de rattachement (avec précision de la discipline de spécialisation), l'ACIL a décidé de supprimer ce dernier élément : en effet, il peut induire en erreur et n'est pas nécessaire, dans la mesure où les délégué-e-s du CI dans ces commissions représentent leur corps et non leur section. Désormais, les candidat-e-s seront donc présenté-e-s par l'ACIL uniquement par leur nom et leur fonction, mais pourront joindre à leur candidature un texte d'auto-présentation de 100 mots maximum qui pourra inclure un lien vers une page personnelle (Unisciences ou autre). L'ACIL sera responsable uniquement de l'information concernant la fonction des candidat-e-s et du respect de la règle selon laquelle le texte ne peut servir qu'à l'auto-présentation (et non à la présentation négative d'autres candidat-e-s ou à l'invitation à ne pas voter pour un-e autre pour telle ou telle raison). Les informations contenues dans le texte relèveront quant à elles uniquement de la responsabilité des candidat-e-s. Cette procédure clarifiée sera rappelée dans les appels à candidatures et a été précisée sur le site internet de l'ACIL: <http://www3.unil.ch/wpmu/acil/commissions-temporaires/>

6. Accueil nouveaux-elles AD

Ce projet, qui visait à organiser une forme d'accueil personnalisé des AD nouvellement engagé-e-s par des AD plus ancien-ne-s, est encore resté en suspens cette année, faute de temps et d'énergie, le comité ayant été beaucoup occupé par des questions plus pressantes. Cela confirme la nécessité de trouver de nouvelles forces pour le comité afin de répartir les différents dossiers et projets qui pourraient ainsi être menés en parallèle plutôt que d'être relégués au second plan.